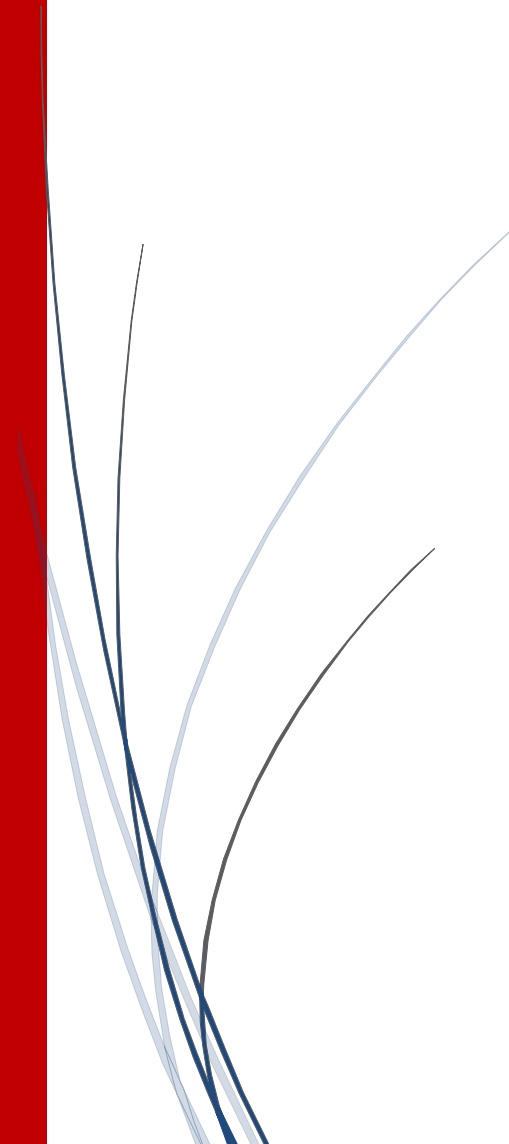


30/06/2016

Rapport annuel

Année 2015



*« Seigneur, j'ai reçu un prêt. Sois ma caution ! »
Saint Augustin d'Hippone*

Chiffres clés - 2015

Montant total collecté 563 475 €

Projets

Nombre de projets reçus 330

Nombre de projets retenus 85

Nombre de projets financés 48

Nombre de projets en-cours 38

Nombre de projets en échec 3

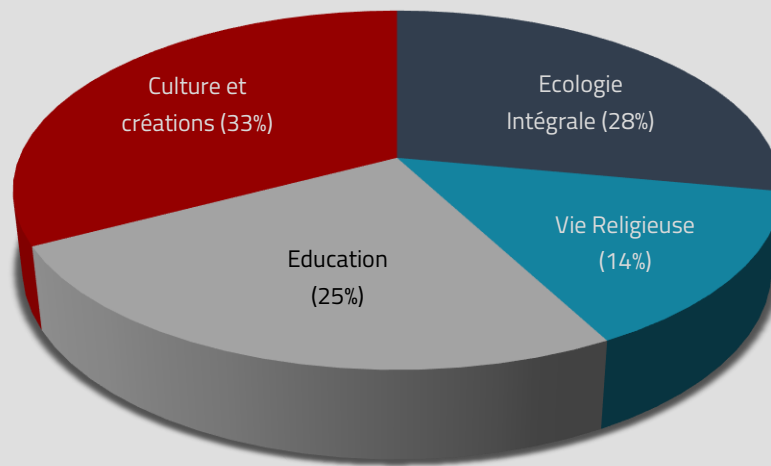
Taux de réussite 94.12%

Montant total prêté 0

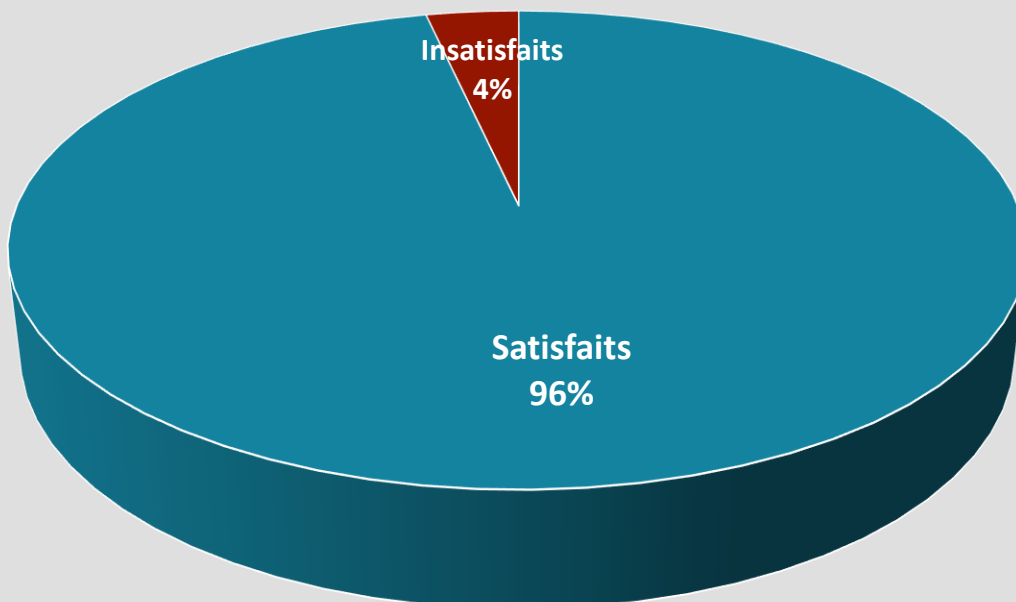
Remboursements effectués 0

Retards d'échéances 0

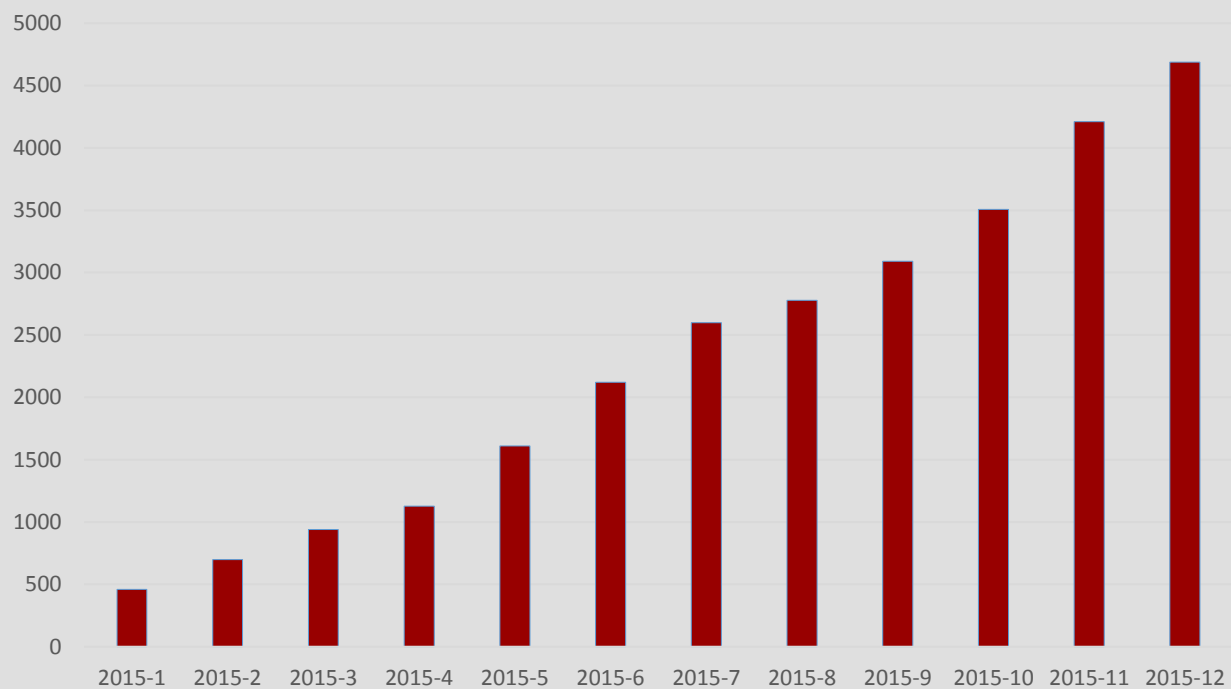
REPARTITION DES PROJETS – 2015 (EN %)



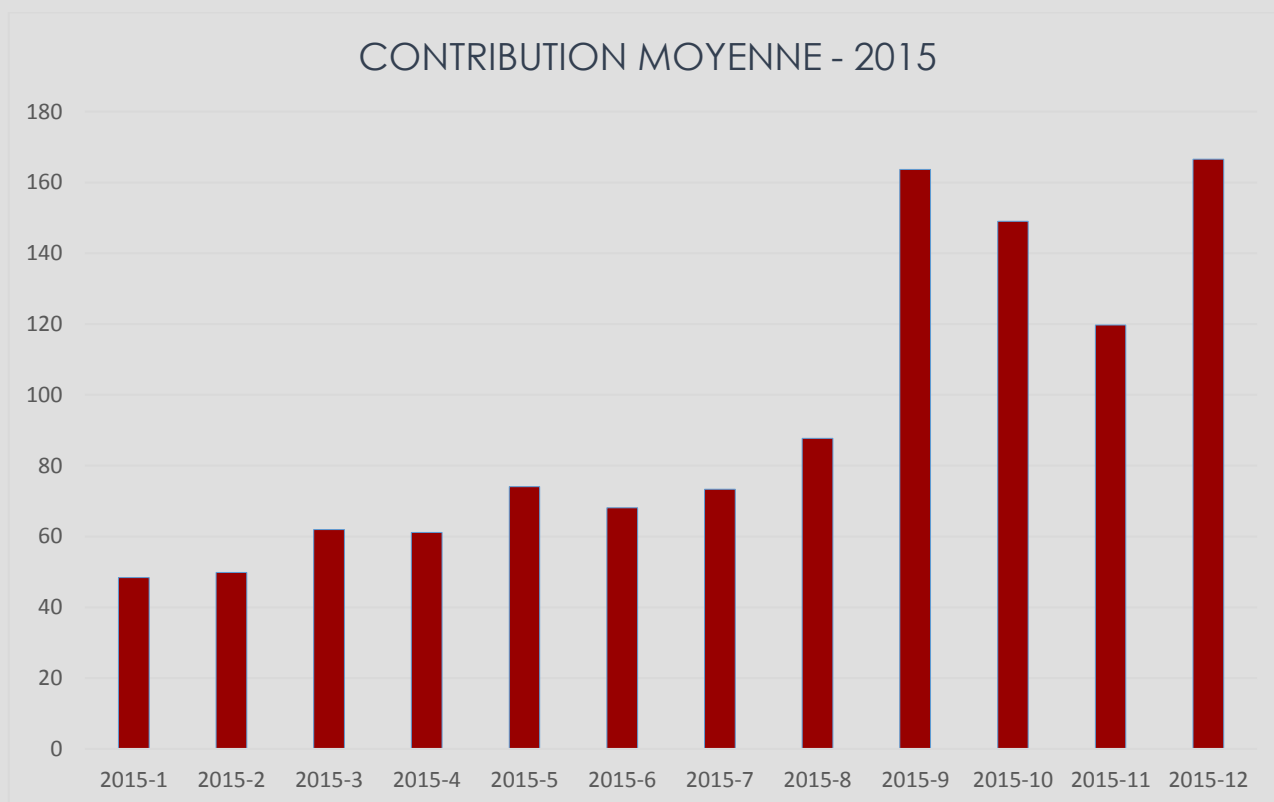
INDICE DE SATISFACTION DES PORTEURS DE PROJETS – 2015 (EN %)



NOMBRE DE CONTRIBUTEURS INSCRITS - 2015

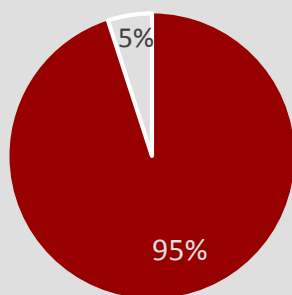


CONTRIBUTION MOYENNE - 2015



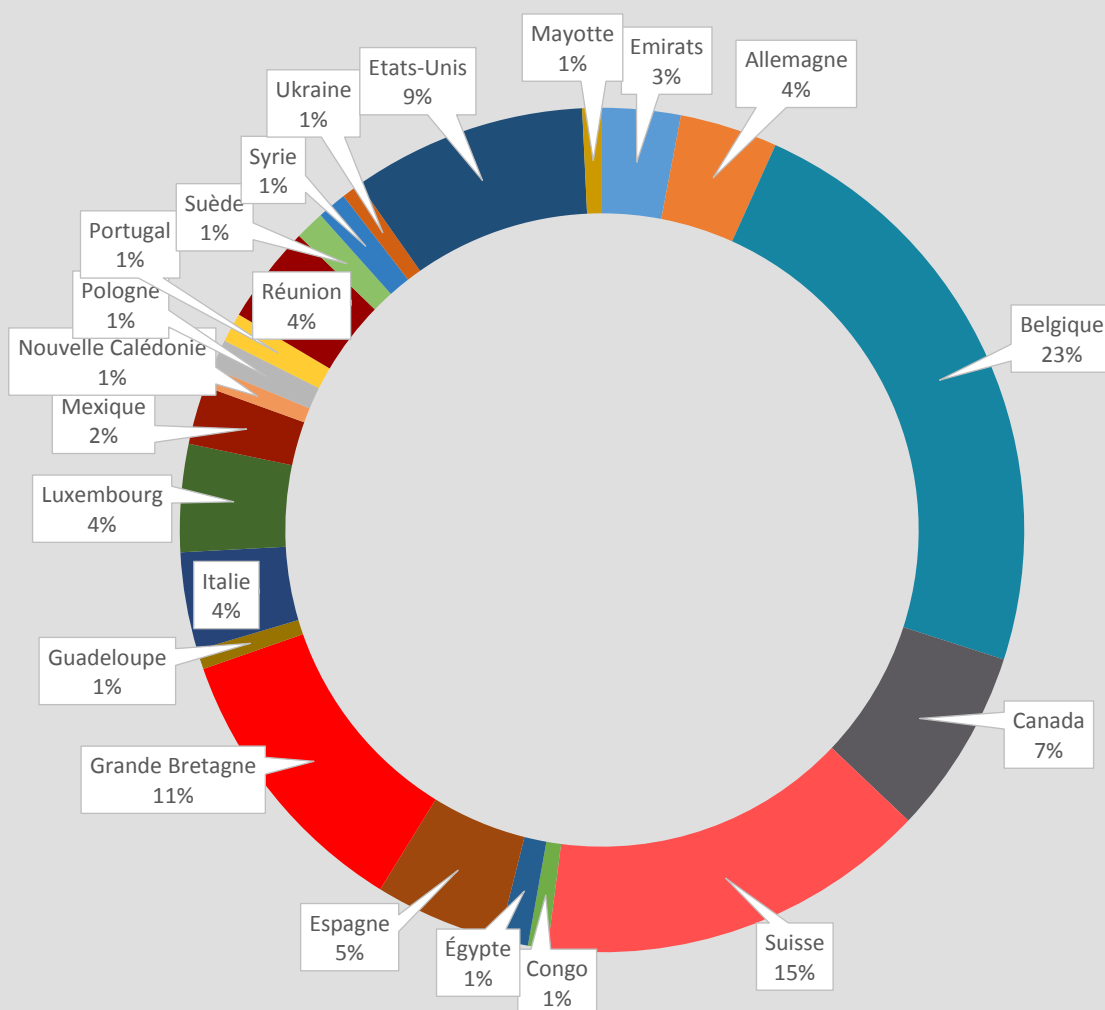
REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CONTRIBUTEURS – 2015

- Répartition des contributeurs France/étranger – 2015



■ France Met. □ Autre

- Répartition des contributeurs à l'étranger – 2015



GOUVERNANCE DE CREDOFUNDING



Eric Didio
– président et co- fondateur



Servane Didio
– community manager et co-fondatrice

MEMBRES DU COMITE D'ETHIQUE



Fr. Matthieu
– O. Praem



Alain Parra d'Andert
– directeur d'agence bancaire



Blaise du Plessis
– chef d'entreprise



Pierre-Antoine Varin
– Le Cèdre, finance éthique



Thibault Ricome
– Avocat d'affaires

Exigences réglementaires pour les intermédiaires en financement participatif

- ✓ Fournir au public, de manière lisible, facilement accessible et compréhensible, [toute information permettant d'être identifié et contacté](#)
- ✓ Informer le public des [conditions de sélection](#) des projets et des porteurs de projet
- ✓ Publier un rapport annuel d'activité
- ✓ Fournir aux prêteurs les informations concernant les caractéristiques du projet et, le cas échéant, du prêt concerné s'agissant en particulier du taux d'intérêt applicable, du montant total du crédit, de la durée du prêt, de ses modalités et conditions de remboursement ainsi que de l'existence ou non d'une faculté de rétractation du prêteur
- ✓ Mettre en garde les prêteurs sur les risques liés au financement participatif de projet, notamment les risques de défaillance de l'emprunteur, et des porteurs de projets sur les risques d'un endettement excessif
- ✓ Mettre à disposition des prêteurs les outils permettant d'évaluer le montant du prêt envisageable compte tenu de leurs revenus et charges ainsi que les éléments pertinents leur permettant d'apprécier la viabilité économique du projet, en particulier le plan d'affaires
- ✓ Fournir aux porteurs de projet et aux prêteurs les informations concernant [la rémunération de l'intermédiaire en financement participatif](#) ainsi que l'ensemble des frais exigés
- ✓ Fournir aux porteurs de projet et aux prêteurs [un contrat type](#) pour les opérations de prêt permettant de formaliser les conditions du financement dont les modalités de présentation et les mentions obligatoires sont fixées par décret en Conseil d'Etat
- ✓ Fournir aux porteurs de projet un document synthétique comportant le montant total de l'opération et, le cas échéant, le taux conventionnel, la durée du prêt, ses modalités de remboursement ainsi que son coût total
- ✓ Définir et organiser les modalités de suivi des opérations de financement et la gestion des opérations jusqu'à leur terme, y compris dans le cas où l'intermédiaire en financement participatif cesse son activité
- ✓ Un intermédiaire en financement participatif doit être en mesure de justifier à tout moment d'un contrat d'assurance le couvrant contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle, en cas de manquement à ses obligations professionnelles, telles que définies à l'article.